

Le taux de chômage reste stable au 4^e trimestre 2010

N° 255 - Mars 2011

Danielle Jabot
Service statistique

Au quatrième trimestre 2010, le taux de chômage en Ile-de-France s'établit à 8,2 % de la population active. Il reste stable par rapport au troisième trimestre 2010.

Depuis 2004, le taux de chômage francilien demeure inférieur à celui de la France métropolitaine. Au quatrième trimestre 2010, il se situe à un point au-dessous.

Il diminue dans la plupart des départements franciliens sauf à Paris où il augmente de 0,1 point. Il reste stable dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne. La Seine-Saint-Denis conserve le taux de chômage le plus élevé de la région avec 11,2 %.

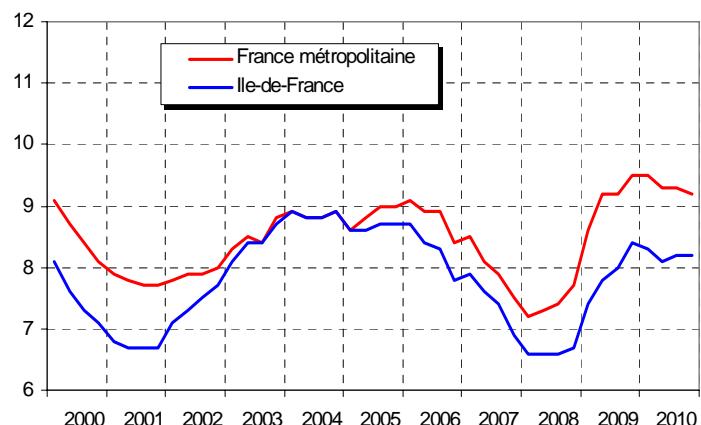
Par rapport au quatrième trimestre 2009, le taux de chômage francilien baisse de 0,2 point. C'est à Paris, en Seine-et-Marne et en Essonne que la baisse est la plus forte (- 0,3 point).

Rédaction achevée le 11 mars 2011

Les chiffres clés

TAUX DE CHOMAGE (en %) du 4 ^e trim. 2010 (1)	
Ile de France	8,2
Province	9,4
France métropolitaine	9,2
Données en moyenne trimestrielle et corrigées des variations saisonnières (CVS).	
(1) données provisoires	
Source : Insee, taux de chômage localisés	

Evolution du taux de chômage sur 10 ans



Données en moyenne trimestrielle et corrigées des variations saisonnières (CVS).
Source : Insee, taux de chômage localisés

Taux de chômage localisés par département

Départements	2009		2010		4 ^e trim. (1)	Evolution (en point) sur 3 mois sur 1 an	
	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.		sur 3 mois	sur 1 an
Paris	9,2	9,1	8,8	8,8	8,9	0,1	-0,3
Hauts-de-Seine	7,7	7,6	7,4	7,5	7,5	0,0	-0,2
Seine-Saint-Denis	11,3	11,3	11,1	11,3	11,2	-0,1	-0,1
Val-de-Marne	8,1	8,0	7,8	8,0	8,0	0,0	-0,1
Seine-et-Marne	7,4	7,3	7,1	7,3	7,1	-0,2	-0,3
Yvelines	6,8	6,7	6,6	6,7	6,6	-0,1	-0,2
Essonne	6,9	6,8	6,7	6,7	6,6	-0,1	-0,3
Val-d'Oise	9,1	9,0	8,9	9,0	8,9	-0,1	-0,2
Ile-de-France	8,4	8,3	8,1	8,2	8,2	0,0	-0,2
Province	9,8	9,8	9,6	9,6	9,4	-0,2	-0,4
France métropolitaine	9,5	9,5	9,3	9,3	9,2	-0,1	-0,3

Données en moyenne trimestrielle et corrigées des variations saisonnières (CVS).

(1) provisoires

Source : Insee, taux de chômage localisés

Méthodologie :

L'enquête emploi en continu est la seule source permettant de mettre en œuvre les définitions préconisées par le Bureau International du Travail (BIT) sur le chômage. Cependant, la taille de l'échantillon de cette enquête ne permet pas de procéder à des estimations départementales : la ventilation du chômage BIT national par département utilise les séries des DEFM départementales pour localiser le chômage (c'est la raison pour laquelle l'utilisation du terme « chômage au sens du BIT » est inappropriée en dehors du calcul national et que le terme « taux de chômage localisé » est employé au niveau infra-national). Le nombre de chômeurs est alors estimé en appliquant le poids du département dans les DEFM de catégorie A au total des chômeurs BIT de la métropole. Ce nombre est ensuite corrigé des variations saisonnières. On en déduit ainsi des taux de chômage localisés qui représentent le rapport du nombre de chômeurs à la population active totale.

Le calcul de la population active occupée s'appuie sur les estimations annuelles d'emploi au lieu de travail, « transformé » en emploi au lieu de résidence à partir des résultats des recensements, puis trimestrialisé par interpolation linéaire.

Définitions :

Taux de chômage : nombre de chômeurs rapporté à la population active totale

Population active occupée : population ayant un emploi salarié ou non salarié et militaires du contingent jusqu'en septembre 2002

Population active totale : population active occupée et chômeurs. Cette population est estimée au lieu de résidence.

DEFM : Les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi sont classés par catégories, définies à partir du type de contrat de travail recherché et de l'activité éventuelle du demandeur d'emploi au cours du mois d'observation.

Depuis février 2009, la catégorie A regroupe les anciennes catégories 1,2,3 hors activité réduite : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.